

FRANCE AUTO

SAS au capital de 152 449€
 Citroën Toulouse Montaudran
 24 avenue Didier Daurat - CS 44119
 31030 TOULOUSE Cedex 14
 TEL : 05 62 16 65 85 - Fax : 05 62 16 13 38
 SIRET : 333 314 987 00020
 RCS TOULOUSE 333 314 987
 TVA intra : FR06 333 314 987

Mme VALENTIN MARIE FRANCOISE
 31000 TOULOUSE

Propriétaire : VALENTIN MARIE FRANCOISE 31000 TOULOUSE

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. COE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	17/06/2024	40103	VALENTIN MARIE	M1	17/06/2024
598793	967178			TVA :	
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VNVO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	CPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF73AHNYMGJ693488	09/06/2016	0061	COMPTANT	1/2
C4 PICASSO (B78)	EC-623-YB	140098		BERNAT DAMIEN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
			HT	HT	

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
** OR 967178 DU 21/02/2024 **					
A : PRESSION HUILE DIAG					
9814639380	JOINT PLAQUE FERMETURE CARTER	0G	1,00	17,40	2
9835304280	JOINT ETANCHEITE VILEBREQUIN	0G	1,00	51,55	2
9810177780	VIS H RCN	0G	6,00	1,12	2
9817665180	VIS DE POULIE DE VILEBREQUIN	0F	1,00	4,24	2
9814450680	BOUCHON EXPANSIBLE SUR CULASSE	0G	2,00	2,40	2
1608706680	VIS DE POULIE D'ARBRE A GAMES	0G	2,00	1,41	2
1654514680	COURROIE CRANTEE DISTRIBUTION	0L	1,00	139,17	2
9829898980	CARTER D HUILE MOTEUR	0F	1,00	109,96	2
00001109AL	FILTRE A HUILE	A09A01 0N	2,00	22,00	2
9675081780	ELECTROVANNE POMPE A HUILE	0G	1,00	268,02	2
9802595980	JOINT DE DESHUILEUR	0E	1,00	39,13	2
9801727580	JOINT COLLECTEUR D EAU MOTEUR	0G	1,00	15,84	2
00001920TN	JOINT TORIQUE	BT 0G	2,00	9,73	2
9809148680	COLLIER FIXATION ECHAPPEMENT	0N	1,00	71,12	2
0000171366	COLLIER FIXATION ECHAPPEMENT	0N	1,00	11,75	2
9827278280	VIS CREUSE RACCORD HUILE TURBO	0F	1,00	7,09	2
9827166480	POMPE A VIDE MECANIQUE	0J	1,00	211,01	2
1637168080	(MKT) PRODUIT D'ETANCHEITE	A08C04 0F	1,00	25,96	2
1684449580	JOINT DE VIS RACCORD GRAISSAGE	BT 0G	2,00	3,36	2
1636264280	E:NETTOYANT FREIN	A09C00 6I	1,00	3,40	2
1692660480	COURROIE DE POMPE A EAU	A08C03 0M	1,00	20,08	2
0000016488	JOINT DE BOUCHON DE CARTER CYL	A08A02 0G	2,00	2,99	2
HU0W30	HUILE VRAC 0W30	CUVE H1	6,50	22,20	2
9R46RP00	REPARATION DIVERS		4,70	112,00	2
RCLAPV	PARTICIPATION RLC 35%			-614,92	2
	0324-417606				

A PREVOIR PNEUS AV + PLAQUETTES AR

SOUS-TOTAL INTERVENTION A 1142,00 (1370,40 TTC)

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL DU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER LE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980).
 LA. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
----	--------------	-------------	----------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
 MODALITÉS DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de service sont payables à nos bureaux au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, expressément convenu, en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.
 Voir nos conditions générales de réparation sur la commande.

ÉPILLON À JOINDRE
 VOTRE RÈGLEMENT

FRANCE AUTO

SAS au capital de 152 449€
 Citroën Toulouse Montaudran
 24 avenue Didier Daurat - CS 44119
 31030 TOULOUSE Cedex 14
 TEL : 05 62 16 65 85 - Fax : 05 62 16 13 38
 SIRET : 333 314 987 00020
 RCS TOULOUSE 333 314 987
 TVA intra : FR06 333 314 987

Mme VALENTIN MARIE FRANCOISE
 31000 TOULOUSE

Propriétaire : VALENTIN MARIE FRANCOISE 31000 TOULOUSE

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	17/06/2024	40103	VALENTIN MARIE	M1	17/06/2024
598793		967178		TVA :	
N° DE DOCUMENT		N° DE DOSSIER			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF73AHNYMGJ693488	09/06/2016	006I	COMPTANT	2/2
C4 PICASSO (B78)	EC-623-YB	140098		BERNAT DAMIEN	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
GAGNEZ DU TEMPS PRENEZ RDV EN LIGNE POUR VOTRE PROCHAINE VISITE www.citroen-toulousemontaudran.fr A COMPTER DU 01 MARS 2024 ACCUEIL MAGASIN PIECES ET ACCESSOIRES DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 12H00 MODE DE REGLEMENT == CB == ESP					
		HT		HT	

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). TVA. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

1142,00	0,00	NET À PAYER
		1370,40

	CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A.
C 40103	2	1142,00	20,00	228,40
F 598793				
D 17/06/2024				
M 1370,40				
R 17/06/2024				
E				

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passé

CONDITIONS GENERALES DE VENTES
 MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.